



**PROCÈS VERBAL DU CCAS
DU LUNDI 13 AVRIL 2026 – 19H**

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à dix-neuf heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social de Cahagnes, suite à la convocation adressée le 07 avril 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Président du CCAS.

Nbre de membres en exercice au conseil d'administration : 13

Le Président procède à l'appel.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Président ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Jean-Claude DUHAMEL, Mme Marion DELARUE, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, membres élus ; Mme Elodie BOUSSARD, Mme Noémie DUFOUR, Mme Isabelle CLOSMÉNIL, M Jean-Michel MENNELET, Mme Valérie PANIER, M. Antoine HAY, membres nommés.

Était absent et excusé : M. Antoine HAY

M le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CCAS.

Nbre de présents : 12

Quorum : 7

Nbre de votants : 12

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte Financier Unique 2025,
- Affectation des résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025,
- Vote du budget primitif 2026,
- Fongibilité des crédits en M57,
- Vente de rouleaux d'herbe pour 2026 (parcelle ZI 17)

Questions diverses ;

*** Désignation de la secrétaire de séance ;**

Sandra LEMARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Un tour de table est fait afin que chaque membre se présente.

*** Approbation du procès-verbal de la séance du CCAS du 09 mars 2026 ;**

Aucune remarque sur le PV du CCAS du 09 mars 2026 : approuvé à l'unanimité.

*** Approbation du Compte Financier Unique 2025 ;**

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Isabelle CLOSMENIL, doyenne de l'assemblée, délibérant sur le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe CCAS dressé par M. Guillaume DUJARDIN, Président, ce dernier s'étant retiré au moment du vote, après s'être fait présenter les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		3 363,81
Opérations de l'exercice	4 661,86	4 450,50
TOTAUX	4 661,86	7 814,31
Résultats de clôture		3 152,45
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	4 661,86	7 814,31
RESULTATS DEFINITIFS		3 152,45

La présentation générale extraite du Compte Financier Unique est la suivante :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	4 236,19	4 236,19
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	4 450,50	4 450,50
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	7 600,00	7 600,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	4 661,86	4 661,86
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-211,36	-211,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	3 363,81	3 363,81
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	3 152,45	3 152,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	3 152,45	3 152,45

Marion DELARUE demande d'où proviennent les recettes : la majorité vient de la subvention communale, la vente de rouleaux d'herbe, la participation financière des conjoints participant aux repas des aînés, la participation du Conseil Départemental pour des dossiers d'aide.

Le Conseil d'administration approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe CCAS.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 11 voix « pour ».

- Affectation des résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025,

Le Conseil d'administration, après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par M. Guillaume DUJARDIN, Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	3 152,45
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (4 450,50 - 4 661,86)	-211,36
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	3 363,81
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,00

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	3 152,45
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 12 voix « pour ».

- Vote du budget primitif 2026,

Une explication est faite du détail des recettes et des dépenses.

Le Conseil d'administration approuve le budget primitif 2026 du CCAS qui s'équilibre ainsi :

COMMUNE DE CAHAGNES BUDGET PRINCIPAL - C.C.A.S. CAHAGNES C.C.A.S. - BP - 2026			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 800,00	4 647,55
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 152,45
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		7 800,00	7 800,00
TOTAL DU BUDGET (4)		7 800,00	7 800,00

Il est proposé de réfléchir tout au long de l'année à d'autres sortes d'aides.

Marion DELARUE souhaiterait qu'il soit réfléchi à une action pour les enfants en dehors de celles organisées par l'école ou les associations. Les administrés verraient que la mairie participe directement à des actions.

Remarque est faite que si c'est le CCAS qui propose une action, il ne s'agira pas d'une manifestation portée par la Mairie.

Emmanuelle BEIGNON intervient en disant que la mairie n'est pas un prestataire de service et qu'il est bien que les associations portent des actions, la mairie et le CCAS ne peuvent pas tout gérer.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 12 voix « pour ».

- Fongibilité des crédits en M57,

La nomenclature M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil d'administration le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des

mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Président serait tenu d'informer le Conseil d'administration des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil d'administration autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 %** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 12 voix « pour ».

- Vente de rouleaux d'herbe pour 2026 (parcelle ZI 17)

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire de la parcelle ZI 17 (23a 80ca), sise lieu-dit les Bruyères à Cahagnes.

Cette parcelle étant enclavée, Monsieur le Président propose d'effectuer gracieusement le fauchage de l'herbe de cette parcelle et de mettre en vente les rouleaux d'herbe au profit du CCAS au tarif de 30 euros l'unité.

Le Conseil d'administration décide d'accepter le fauchage, à titre gracieux par Monsieur Guillaume DUJARDIN, de l'herbe de la parcelle ZI 17 et la vente des rouleaux d'herbe réalisés, au tarif de 30 euros l'unité, au profit du CCAS.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 12 voix « pour ».

*** Questions diverses**

- Pascale GASNIER MENENTEAU évoque le sujet du **Plan Communal de Sauvegarde** : elle informe que les membres du CCAS seront sollicités en cas de déclenchement du PCS : il a été mis un dispositif pour gérer cette crise. Les membres seraient donc concernés par le centre d'accueil et d'hébergement pour faire du phoning, aider à remplir des papiers...

- **Repas des aînés** : il faut fixer la date : la salle polyvalente étant déjà beaucoup réservée : il reste le 15 novembre : tout le monde est favorable à cette date. Il convient de réserver une date pour 2027. Nous retenons la date du 10 octobre 2027.

Séance levée à 20h05.

Procès-verbal approuvé le 29 juin 2026 et publié sur le site internet le 06 juillet 2026.

Le Président,
Guillaume DUJARDIN.

La secrétaire de séance,
Mme Sandra LEMARCHAND.

